

**COMMUNE DE SAINT – FARGEAU**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**MARDI 23 FEVRIER 2010**

Le conseil municipal de SAINT – FARGEAU s'est réuni le mardi 23 février 2010 à 20H30 à la mairie de SAINT – FARGEAU , sous la présidence de **Monsieur Jean JOUMIER , Maire .**

**Etaient présents : Mrs et Mmes JOUMIER. BAUDOT. PATIN. BROCHUT. COURIVAUD. PETIT. MUROT. LEAU . BEAUDOIR. ROPARS . AMAR . LELORRAIN . ROLAZ. SUSTRAC.**

**Etaient absents excusés :Mr MAZE avait donné pouvoir à Mr BEAUDOIR.**

**Mr ROUSSEAU avait donné pouvoir à Mr JOUMIER .**

**Mr BOULAY avait donné pouvoir à Mr SUSTRAC .**

**Etaient absents : Mmes MAGNY. CHARPENTIER.**

**Secrétaire de séance : Mr Jean – Pascal PETIT .**

Lecture est donnée du procès – verbal de la séance précédente **Monsieur SUSTRAC** émet les remarques suivantes :

- Qu'il serait souhaitable de recevoir le compte – rendu de la réunion quelques jours après la réunion du conseil municipal ;
- Que le résumé du groupe de travail réuni le 4 décembre 2009 aurait pu être joint au compte – rendu du conseil municipal ;
- Qu'il réitère sa proposition pour l'étude des remises aux normes concernant les gardes du corps des fenêtres situées au premier étage dans le bâtiment du Boisgelin ;

**Monsieur JOUMIER** lui répond que le compte rendu est effectivement réalisé et signé dans les deux jours suivants la réunion du conseil , et de ce fait qu' il peut être transmis aux élus ; le résumé du groupe de travail réuni le 4 décembre avait été remis aux élus lors de la réunion du 15 décembre , et , qu'il peut être envisageable d'adresser ces résumés aux conseillers municipaux .

Une étude sera faite concernant la sécurité du bâtiment du Boisgelin .

**Monsieur JOUMIER** transmet ses souhaits de bon rétablissement à

**Monsieur MAZE et à Monsieur ROUSSEAU** suite à leurs opérations .

Sur les convocations adressées aux conseillers municipaux le 16 février 2010 ,  
l'Ordre du Jour était le suivant :

- ***Convention pour le Musée ;***
- ***Logements communaux ;***
- ***Assurances ; remboursement de sinistre ;***
  
- ***Travaux en cours ;***
- ***Réalisation d'emprunts ;***
- ***Bulletin municipal ;***
- ***Affaires diverses .***

#### **LOGEMENT SEPTFONDS :**

Les employés communaux ont refait un logement type T IV à Septfonds , d'une superficie de 75 m<sup>2</sup> , possédant cour et jardin ; le conseil municipal vote favorablement le prix du loyer mensuel qui s'élève à 450€00.

#### **OFFICE DU TOURISME :**

A la demande de la Présidente et des membres du bureau de l'Office du Tourisme , une valeur locative doit être attribuée pour les locaux communaux mis à la disposition de cet organisme . La somme de 700€00 mensuel est retenue .

Le problème des portes sera revu avec l'entreprise qui a réalisé ces travaux .

#### **CONVENTIONS POUR LE MUSEE :**

Opération Pass'Yonne : en signant la convention avec l'Agence de Développement Touristique de l'Yonne , une entrée gratuite pour le Musée de l'Aventure du Son sera offerte au détenteur de la carte Pass ' Yonne , à condition qu'il soit accompagné d'au moins une personne payant une entrée . Les objectifs de ce Pass sont d'inciter les Icaunais à découvrir ou à redécouvrir les richesses patrimoniales du département et de proposer un avantage commercial aux clients des établissements labellisés Gîtes de France et Logis de France .

Charte de partenariat avec France Bleu Auxerre - Musée de l'Aventure du Son :

- Consacrer des agendas aux mois de mars , juillet et septembre à l'activité et les collections du Musée diffusés en semaine à heures régulières ;
  - Installer ses studios au cœur du Musée le vendredi 18 juin 2010 pour une journée spéciale consacrée à la radio et au son , 70 ans après l'appel ( à la radio ) du Général de Gaulle depuis Londres ;
  - Organiser des jeux antenne et offrir aux auditeurs des « Pass Famille » pour 4 personnes pour le Musée de l'Aventure du Son ;
  - Créer un lien internet entre les deux sites ;
- 
- En contrepartie , le Musée de l'Aventure du Son s'engage à faire figurer le logo de FRANCE BLEU AUXERRE, de mettre à disposition une ligne numéris le 18 juin 2010 et d'offrir 5 « Pass Famille » par semaine de jeu ( soit 140 places pour 7 semaines ) et de créer un lien internet .

Le conseil municipal vote à l'unanimité les deux conventions présentées .

**REMBOURSEMENTS :**

- Assurance : 579€32 du GAN concernant le remplacement d'un pare – brise pour le véhicule Saviem ;
- RASED : 19€50 , achat d'une cartouche d'encre pour l'imprimante ;

- Dégrèvement d'une taxe foncière : 68€00 du trésor Public ;
- Admission en non – valeur : 692€38 , la collectivité devra inscrire sur son budget cette dépense due par les personnes n'ayant pas payés les factures des repas au restaurant scolaire pour leurs enfants et pour les garderies .
- Le conseil municipal vote pour ces quatre dossiers .

**BULLETIN MUNICIPAL :**

Par mail du 24 janvier dernier , **Monsieur BOULAY** souhaitait que l'opposition municipale puisse disposer d'une colonne pour s'exprimer dans le bulletin municipal .

**Monsieur JOURMIER** donne lecture de ce mail et dit que dans les grandes collectivités territoriales telles que le Conseil Général et le Conseil Régional cela se fait ; il fait remarquer qu'il en a également parlé avec les différents acteurs du groupe du bulletin municipal et du site internet .

**Monsieur JOURMIER** poursuit en soulignant que ce bulletin est non politisé , il informe les Fargeaulais de l'évolution des travaux .

**Monsieur Florent AMAR** , responsable du groupe pour le bulletin municipal et pour le site internet , dit que le bulletin municipal n'est pas une affiche politique , c'est un lien pour être plus près des Fargeaulais , pour les informer des activités des différentes associations locales . Le site internet fonctionne bien et a de nombreux visiteurs .

**Monsieur SUSTRAC** a le pouvoir de **Monsieur BOULAY** , toutefois il ne souhaite pas rentrer dans la polémique de la politique .

**Monsieur JOURMIER** rappelle les textes législatifs et réglementaires en vigueur en ce qui concerne l'information et les colonnes réservées à la minorité , qui peut se faire dans les collectivités territoriales supérieures à 3 500 habitants .

**Monsieur JOURMIER** demande aux élus de voter savoir s'ils sont favorables au bulletin municipal tel qu'il est actuellement :

Abstention : par la procuration remise à **Monsieur SISTRAC , Monsieur BOULAY.**

Le conseil municipal vote favorablement à cette question .

### **CONVENTION AVEC LA BANQUE ALIMENTAIRE :**

**Madame BAUDOT** rappelle l'adhésion de la commune de

SAINT – FARGEAU - SEPTFONDS à la Banque Alimentaire de Bourgogne pour permettre la distribution de colis alimentaires à 90 personnes et son souhait d'avoir des produits frais à distribuer . Depuis la semaine dernière les Etablissements SCHIEVER ont signé une convention avec la Banque Alimentaire de Bourgogne et remettent des produits frais à ATAC de SAINT – FARGEAU , ainsi une distribution a lieu chaque jeudi matin à la mairie.

Ces distributions créent des liens entre les familles et les services municipaux et notamment pour aider à la recherche d'emplois .

**Monsieur JOUMIER** remercie chaleureusement **Madame BAUDOT** pour le travail réalisé.

### **TRAVAUX EN COURS :**

- L' Unité de traitement pour l'eau ;
- Le Centre de Loisirs ;
- La Rue Saint – Martin ;

Afin d'assouplir la marge de manœuvre pour la trésorerie , le conseil municipal émet un avis favorable pour demander une ligne de trésorerie auprès de l'organisme bancaire le mieux placé .

Le conseil municipal vote favorablement pour retenir l'organisme bancaire dont le taux est le plus bas pour réaliser un prêt de 100 000€00 sur 15 ans pour l'Unité de traitement pour l'eau et un second prêt de 75 000€00 sur 2 ans pour la T.V.A. de ces travaux .

**Monsieur PATIN** informe les membres présents de l'évolution des différents chantiers :

- concernant la réalisation de l'Unité de traitement pour l'eau , l'élévation de parpaings se poursuit normalement ; le ton pour l'enduit a été choisi en concertation avec des élus et Monsieur l' Architecte des Bâtiments de France ;
- Les pavés seront posés dans la rue Saint – Martin à partir du 10 mars ;
- Les travaux pour le Centre de Loisirs avancent assez rapidement .

Il est rappelé que les deux Communautés de Communes ( Puisaye fargeaulaise et Bléneau ) et que l'association des Pirates doivent programmer le financement quant à l'aménagement du Centre de Loisirs . Le Centre pourrait être opérationnel dès l'automne prochain .

#### **MICRO – CRECHE :**

Le vendredi 5 février dernier une commission d'élus de la commune et des deux Communautés de Communes ainsi qu'un représentant de la CAF et du médecin de la PMI du Conseil Général se sont rendus sur place au Centre Culturel de

SAINT – FARGEAU afin de visiter les locaux accueillant le BEBEBUS et d'autres salles communales pour créer une micro – crèche en 2011 . La commune doit réaliser quelques travaux et solliciter ainsi l'intervention d'un architecte .

Le Conseil Municipal accepte de réaliser ce projet .

Cette micro – crèche sera gérée par la Communauté de Communes et financée en partie par la Prestation de Service Unique de la CAF .

### ***CHAUFFERIE BOIS :***

**Monsieur PATIN** porte à la connaissance des membres présents du dossier élaboré par **Monsieur POILLOT** , ( D.D.T.) concernant les trois sites possibles sur la commune de SAINT – FARGEAU pour implanter des chaufferies bois :

- l' école maternelle , l'école élémentaire , le logement communal vers l'école élémentaire , l' I.M.E. , la salle de sports et partiellement le collège ;
- la mairie et les cinq logements communaux situés rue Raymond Ledroit ;
- les quatre logements Domanys ( ancienne gendarmerie ) , le Musée , l'ancienne école des filles , les 5 logements Cœur de Village ,le centre culturel et les 3 logements à l'étage de ce centre , la gendarmerie et la Maison de Retraite .

Des bureaux d'études vont être sollicités afin de présenter leur devis pour cette première étape dite d' étude .

L' I.M.E. , le collège , Domanys , la Maison de Retraite , la Gendarmerie seront destinataires de courriers leur demandant s'ils souhaitent être associés à cette étude.

Les élus votent favorablement pour ce dossier .

### **CONVENTION AVEC MOUTIERS :**

Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir avec la commune de MOUTIERS concernant la mise en place d'une zone de baignade sur le réservoir du Bourdon durant les mois de juillet et d'août ; les frais sont supportés par la commune de SAINT – FARGEAU .

### **SITE EN PUISAYE – FORTERRE POUR CREER UN PARCOURS DE SANTE :**

Actuellement la communauté de Communes de SAINT-SAUVEUR-en-PUISAYE examine un site sur la Puisaye - Forterre pour créer un parcours de santé, le Bourdon fait partie de cette liste .

Une convention interviendrait entre les collectivités si ce site était retenu .

### **AFFAIRES DIVERSES :**

Pour les élections régionales des 14 et 21 mars 2010 , les bureaux de vote sont complétés par des personnes présentes à cette réunion de conseil municipal .

- **Monsieur BEAUDOIR** intervient :
  - pour demander à quelle époque pourrait être refait le mur du pont accédant au domaine de Breuil – Ambert ; **Monsieur PATIN** lui répond que ce sera réalisé très certainement durant les beaux jours ;
  - pour faire remarquer l'état des 5 peupliers situés vers la Maison de Retraite et du danger que représentent ces arbres en cas de vent violent ; des devis seront demandés concernant l'égagage ou plus pour ces peupliers .
- **Madame ROLAZ** souhaite savoir si la station de monte des Haras fonctionnera comme l'an passé ; **Monsieur JOUMIER** lui répond par l'affirmative .
- **Monsieur SUSTRAC** donne lecture du mail de **Monsieur BOULAY** qui demande où en est la procédure du PLU ? « - La dernière réunion a permis de souligner que le projet de PLU prévoyait une superficie constructible nouvelle trop importante , totalement absorbée , en quelque sorte , par la zone Gourault . En outre , la préfecture demande aux promoteurs du projet un descriptif plus précis et plus contraignant de celui-ci . Quelles sont les réponses que la mairie souhaite donner à ces deux remarques ? –«

- **Monsieur JOUMIER , puis Monsieur PATIN** répondent à cette interrogation en soulignant que lors de la réunion du 4 février dernier plusieurs zones situées en 1 AU avaient été fortement réduites en superficie. Les participants à cette réunion de la D.D.E. et de la Chambre d'Agriculture semblaient être satisfaits de cette initiative communale .

Une réunion de conseil municipal sera fixée très certainement dans la deuxième semaine du mois de mars avec **Monsieur GAILLARD** , de GEOMEXPERT pour mettre en place le P.A.D.D. ; qui sera suivi au bout de deux mois d'une nouvelle délibération du conseil municipal pour consultation des services de l'Etat , 3 mois maximum , puis enquête publique et délibération définitive approuvant le P.L.U. .

- Signature de l'acte notarié de la parcelle de terrain cadastré section AE N° 64 , dont la commune de SAINT – FARGEAU avait fait agir son droit de préemption lors de la réunion du conseil municipal en date du 21 janvier 2005 , de nombreuses discussions ont eu lieu avec un des héritiers qui ne souhaitait pas signer cet acte .
- Cette parcelle de terrain sera revendue à DOMANYS avec d' autres parcelles communales situées Rue Raymond Guérémy , afin que DOMANYS crée un lotissement de logements locatifs et de parcelles viabilisées à vendre .
- Dans le cadre du Comité de Jumelage , **Monsieur PATIN** évoque le voyage prévu à HERMESKEIL pour le week-end de l'Ascension , et rappelle la soirée « choucroute » prévue le samedi 13 mars prochain .

Après discussions diverses , la séance est levée à 23H00.

***Le Secrétaire de Séance***

***Jean-Pascal PETIT***

***Le Maire***

***Jean JOUMIER***